Bureau météorologique.

Washington, 25 mai — Indications pour la Louisiane—Temps beau vendredi et samedi : vents du sud augmentant.

LES AFFAIRES DE SAMOA.

Aucun rapport télégraphique de M. Bartlett Tripp, le représentant des Etats-Unis dans la commission de Samoa, n'est arrivé aujourd'hui au département d'état, et les autorités n'ont d'autres informations que celles que donnent les dépêches publiées par les journaux.

Mais les fonctionnaires du gouvernement n'en ont pas moins été heureux d'apprendre qu'aucun nouveau soulèvement ne s'est produit avant l'arrivée de la commission. Ils sont convaincus, d'après les rapports connus, que la crise est passée et que les commissaires ne rencontreront pas de grandes difficultés pour arriver à la restauration complète de la paix.

On se rend compte que ce ne sera pas une tâche facile d'assurer d'une façon permanente l'administration des affaires des îles, mais il est possible que cette question soit écartée pour le moment et qu'elle ne soit réglée qu'au retour des commissaires aux États-Unis.

Au sujet de l'approbation des actes de l'amiral Kautz par la commission, on peut dire qu'on n'avait guère douté que tel serait le résultat après examen par des hommes aux vues larges et à l'esprit impartial.

Le capitaine Goodrich remplacera l'amiral Kautz au poste de plus ancien officier à l'arrivée du croiseur Newark à Apia, mais comme la commission constitue actuellement l'autorité suprême dans les îles Samoa, ses fonctions n'auront pas l'importance de celles de ses prédécesseurs.

Le capitaine Goodrich est tenu en haute estime par les autorités du département de la Marine, non seulement comme un officier de la plus haute valeur, valeur démontrée par son habile direction du collège naval pendant plusieurs années, mais aussi comme un homme d'une grande discrétion et d'une grande prudence dans toutes les circonstances.

LES

Cendres de Marceau

—au—

Musée de l'armée, à Paris.

Le général Vanson, conservateur du Musée de l'armée, vient de recevoir l'offre, à de certaines conditions, d'une collection de reliques si extraordinaire qu'il a pu croire, tout d'abord, à une énorme mystification.

Un personnage à l'accent italien se présentait, l'autre matin, à son cabinet porteur d'une petite valise et lui déclarait qu'il était le petit neveu du général Marceau, et que cette valise contenait ses papiers de famille, le cachet, la plume et.... les cendres de Marceaux !

Au moment où, précisément, on discutait à la Chambre le projet de translation des cendres de quelques grands hommes au Panthéon, l'apparition de cet original n'étonna qu'à demi le général Vanson. Il allait le congédier sans prendre la peine de lui faire remarquer que les cendres de Marceau, qu'il prétendait avoir dans sa valise, étaient depuis dix ans au Panthéon où le gouvernemont français les avait fait transporter en grande pompe.

Mais le visiteur avait ouvert sa valse : il en tirait une urne, différents objets et des autographes qui attirèrent l'attention du général.

Il présenta enfin un décret parfaitement authentique de S. M. le roi Humbert, roi d'Italie, aux termes duquel était nommé adjoint au maire et juge conciliateur de la ville de Treviglio, près Milan, le docteur Lodovico Sergent-Marceau. Et le docteur Lodovico Sergent-Marceau, c'était lui ; il l'établit facilement par d'autres pièces.

Le cas devenait tout à fait intéressant. Le général Vanson avait bien, devant lui, en effet, le petit-neveu de Marceau, et, son regard s'étant porté sur une estampe représentant le jeune général de la République dans son fameux costume de chasseur, il ne put se défendre d'une certaine émotion en constatant entre ce portrait et l'homme qu'il avait devant lui une indéniable ressemblance.

M. Lodovico Sergent-Marceau expliqua que son grand-père, fils d'une des sœurs de Marceau, Suzanne, et de Jacques-Antoine Bertin d'Haussy, commissionnaire au Mont-de-Piété de Paris, s'étant trouvé orphelin de bonne heure, avait été adopté par Emira Marceau, l'autre sœur de Marceau, qui avait épousé le conventionnel Sergent, avec lequel, sous l'Empire, elle s'était retirée en Italie, à Milan.

Par son testament, Emira Marceau constituait son mari légataire universel des reliques qu'elle gardait de son frère, et de tout ce qu'elle possédait, et à ce testament elle avait ajouté ce codicille :

Ayant, depuis que ces dernières volontés ont été écrites, adopté le fils d'une de mes sœurs pour me tenir lieu d'un enfant auquel j'ai ajouté à ses noms celui d'Agathophile, je l'institue et le mets à la place de mon époux si je survis à mon mari, ce dernier étant mon successeur de volonté s'il me survit.

A Milan, ce 12 mai 1820.

EMIRA MARCEAU-SERGENT.

Et voilà comment M. Lodovico Sergent-Marceau, magistrat de Treviglio, près Milan, se trouvait en possession des reliques de Marceau qui, à la mort du conventionnel Sergent, sous Louis-Philippe, étaient passées aux mains de ses ascendants, les Bertin d'Haussy, dont le nom était devenu, en vertu de l'adoption légale : Sergent-Marceau.

Ces reliques, le général Vanson les examina, on devine avec quel soin et avec quel respect. Leur authenticité paraît ne faire aucun doute.

Ce sont d'abord, dans une petite urne d'albâtre, des cendres de Marceau envoyées de Coblence, aussitôt après l'incinération, à Emira-Marceau par le général Bernadotte, ainsi que l'explique elle-même une pièce autographe jointe à cette urne la sœur du jeune héros, ainsi, d'ailleurs, que l'indiquent plusieurs inscriptions gravées sur l'urne même et sur la capsusule du métal qu'elle renferme et qui contient les cendres, inscriptions dont nous nous bornerons à citer la plus courte et la plus caractéristique : *Marceau ducis cineres hæc condit urna corpore ad confluentes ubi extat tumulus cremato.*

C'est ensuite le cachet de général de division portant une figure de Mars entre les initiales R. F.; puis le plumet tricolore à bandes verticales, disposition particulière à cet époque; puis encore des lettres de M. de Châteaugiron, un parent d'Agathe de Châteaugiron, la fiancée de Marceau, en souvenir de laquelle Emira avait eu la pensée de donner le nom d'Agathophile à son fils adoptif.

Ce sont enfin de précieux manuscrits, des lettres de Jourdan, de David, du vicomte de Montmorency, etc., à Emira ou à Sergent-Marceau ; une liste de souscription au monument de Coblence portant les signatures de Hoche, Kléber, Bernadotte, etc., etc.; un récit de la mort de Marceau daté du quartier général de Kreuzbach, le 4 brumaire an V ; un mémoire historique de Marceau par Sergent-Marceau, son beau-frère ; un drame historique offert sans doute à la famille par un poète dont il sera curieux de rechercher le nom, la *Mort du général Marceau;* des pièces de vers par un autre, hommage dédié à Emira Marceau ; une lettre des plus intéressantes du général Charpentier, chef d'état-major général de l'armée d'Italie, à Emira Marceau ; une quantité d'autres pièces, et environ quatre feuillets provenant d'un recueil d'ordres du général Marceau, les derniers qu'il ait écrits à l'armée de Sambre-et-Meuse avant de mourir.

On sait qu'après le combat d'Altenkirchen où il fut blessé à mort par la balle d'un chasseur tyrolien caché derrière un arbre, Marceau fut, en grande pompe, inhumé dans le camp retranché de Coblence. Un an plus tard, le corps de Marceau fut exhumé et brûlé solennellement sur un bûcher dressé sur le Petersberg. Les cendres furent recueillies dans une urne qui fut replacée dans le tombeau pour être transférée ensuite au cimetière de Nice, d'où elles ont été transporté, en 1889, à Paris pour être déposées au Panthéon en même temps que les dépouilles de Lazare Carnot et de la Tour d'Auvergne.

Bernadotte avait donc distrait une partie des cendres du héros au moment de l'incinération pour les remettre à sa famille.

L'ANNIVERSAIRE DE MAGENTA.

A Paris, le comité exécutif pour la commémoration des soldats morts à Magenta, qui depuis quarante ans, en présence du consul de France et de la colonie française, fête chaque année l'anniversaire de la bataille, communique à la Presse un appel faisant connaître que cette année, à l'occasion de la conclusion récente de l'accord franco-italien, il célébrera avec plus d'éclat que jamais la glorieuse date du 4 juin.

Dans une vente de charité, qu'on prépare déjà, seront jetées les bases de la fondation d'un asile pour les vieillards pauvres. La bourgade s'est empressée d'apporter son obole : le comité, sous la présidence du lieutenant Giacobbe, à Magenta, invite Italiens et Français à s'associer à ses efforts.

L'œuvre de charité accomplie en commun resserrera les liens de sympathie qui, n'ayant jamais cessé d'exister au fond, unissent désormais officiellement les deux pays.

LE CARDINAL GIBBONS.

Le cardinal Gibbons prêchant dernièrement dans la cathédrale de Baltimore, a condamné durement les fréquents divorces des ménages millionnaires de New-York et notamment celui de M. et Mme Sloane laquelle épousait le jour même où fut prononcé son divorce M. Perry Belmont.

Le prélat a rappelé que le pape autrefois refusa d'autoriser le divorce de Henry VIII d'Angleterre et a ajouté : «Il y a à peine quelques jours, le pays tout entier a été scandalisé de voir une dame du high-life divorcée à trois heures et remariée avant même que son acte de divorce eût séché.»

AMUSEMENTS.

Parc Athlétique.

Il y avait, hier, une brise charmante au Parc Athlétique. Aussi, la foule y était allée dans l'espoir d'y entendre de la bonne musique, exécutée par un orchestre excellent, celui du Prof. Brooke.

On a applaudi à outrance l'ouverture de Guillaume Tell : un pot-pourri très bien composé, sur les motifs du Trovatore ; une grande tarentelle qui a brillamment couronné le concert, ainsi que les étonnants tours de force des Lamothe.

WEST END.

Corinne, avec ses splendides costumes; Keogh, avec ses scènes comiques irrésistibles; America, le chant populaire par excellence, avec son quartette et les exécutions de l'orchestre Perkins qui ont un cachet tout particulier : telles sont les attractions qu'il y avait, hier soir, au West End, qui était encombré de spectateurs et d'amateurs.

Lynchage de trois blancs dans le Texas.

Presse Associée

Houston, Texas, 24 mai — Trois blancs, James Humphries et ses deux fils, ont été lynchés la nuit dernière près du village d'Aley, comté de Henderson, un endroit dépourvu de télégraphe, de téléphone et de chemin de fer situé à soixante-quinze milles au sud-est de Dallas.

:o:

Licenciement du neuvième régiment des indemnes.

Presse Associée.

Harrisburg, Pennsylvanie, 25 mai—Le neuvième régiment des indemnes a été licencié aujourd'hui au camp Meade, où il était arrivé de Cuba vers le milieu du mois d'avril.

Ce régiment était composé d'hommes de couleur recrutés dans le sud par le colonel Crane, un officier de l'armée régulière.

La concession de la Chine à la Russie.

Presse Associée.

Londres, 26 mai—Le correspondant du "Daily Mail" à St Pétersbourg, dit :

J'ai l'assurance que la Chine, loin de refuser d'accorder à la Russie la concession d'un chemin de fer reliant Pékin à la ligne de Mandchourie, a consenti, et que les conditions de la concession sont déjà réglées.

:o:

Madame Zélinka à La Haye.

Presse Associée.

La Haye, Hollande, 25 mai—Mme Zélinka, célèbre par sa campagne en faveur de la paix et son organisation de la croisade des femmes, a remis aujourd'hui à M. de Staal, président de la conférence, un album illustré contenant le texte des résolutions adoptées à des réunions représentant plusieurs millions de femmes. Carmen Sylva (la reine Elizabeth de Roumanie) a fourni un poème pour cet album.

La reine Wilhelmine a envoyé un de ses secrétaires pour féliciter Mme Zélinka sur les travaux des associations.

:o:

A la recherche d'Andrée.

Presse Associée.

Compenhague, Danemark, 25 mai —L'expédition commandée par le professeur A. G. Natherst, qui se rend à la recherche d'Andrée sur la côte nord-est du Groënland, est partie aujourd'hui de Helsingborg, Suède.

:o:

Marchés divers.

Paris, 25 mai — La rente trois pour cent est cotée à 102 francs 40 centimes.

Londres, 25 mai — Consolidés au comptant, 110 1|16 ; à terme 110 1|8.

Liverpool, 25 mai — Coton spot, demandes bonnes ; prix stable.

American middling fair 3 3|8d; good middling 3 9|16d; middling 3 3|8d; low middling 3 3|16; good ordinary 3d; ordinary 2 13|16d.

Ventes 10,000 balles, dont 500 pour la spéculation et l'exportation y compris 9,400 balles coton américain.

Recettes 10,000 balles dont 8,100 coton américain.

Futurs — stables à l'ouverture avec demande modérée ; stables à la clôture.

American middling l. m. c; mai 3.21 ; mai et juin 3.21 ; juin et juillet 3.21 ; juillet et aout 3.22 ; aout et septembre 3.22 ; septembre et octobre 3.22 ; octobre et novembre 3.21 ; novembre et décembre 3.20 ; décembre et janvier 3.20 ; janvier et février 320; février et mars 3.21; mars et avril 3.22.

New York, 25 mai — Coton spot — stable et sans changement à la cloture.

Middling uplands 6 1|4; middling Gulf 6 1|2.

Ventes 194 balles.

New York, 25 mai — Futurs stables à la cloture.

Mai 587; juin 587 ; juille. 591 ; aout 592; septembre 598 ; octobre 592; novembre 593 ; décembre 598 ; janvier 602; février 604; mars 608; avril 611.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de 4 ilets de terre de valeur dans le Sixième District.

George Denègre vs Octavé A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59 215—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains ilets de terre, ensemble avec toutes les améliorations là dessus et tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 11 sur un plan par Buisson, voyer, le 13me jour d'avril 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville d'après lequel l'ilet No 4 est borné par les rues Chestnut, Troisième et Zimple et la ligne de la propriété Foucher ; l'ilet No 5 est borné par les rues Chestnut, Zimple, Quatrième et la ligne de la propriété Foucher ; l'ilet No 6 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Quatrième et Zimple ; l'ilet No 11 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Quatrième et Soniat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. P. Blair & Walter D. Denègre, avocats pour le plaignant.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'une Grocerie et Buvette—Aussi des meubles de maison.

Jackson Brewing Co vs Edward J. Hugo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,397—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MERCREDI 31 mai 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Sur les lieux, No 1133 rue Milan, coin de la rue Coliseé, le contenu en entier et les installations de la Grocerie et Buvette sur ledit emplacement. Aussi, un lot de meubles de maison usagés, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

F. K. Skinner, avocat pour le plaignant.

20 mai—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District,

No 918 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Robert Upshur vs Veuve V. Haug.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,089—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Clio, Erato et Willow, désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Dix-Huit, Dix Neuf et Vingt et ledit lot No Un forme l'encoignure des rues Clara et Erato et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Clara sur cent vingt six pieds sept pouces et une ligne de profondeur et face à ladite rue Erato. Lots Nos deux, trois, quatre et cinq se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Clara sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles Les divers lots dix-huit, dix neuf et vingt se touchent et ceux numérotés dix huit et dix neuf, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot No Vingt forme l'encoignure des rues Erato et Willow et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes de face à la dite rue Willow. Trente-un pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent quatorze pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de face à ladite rue Erato et cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé, le tout, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Richardson et Soulé, avocats pour le plaignant.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

Arthur H. Murray vs Isaac Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 59,235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Broad et Palmyre et désigné comme lot No 3 sur un plan dressé par Geo. H. Grandjean député voyer de ville sous la date du 1er septembre 1891, lequel dit lot mesurant vingt cinq pieds et sept et un tiers ligne de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.

James B. Rosser Jr, avocat pour le plaignant

13 mai—13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

Pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil.

Une grande et valuable propriété connue depuis longtemps dans cette communauté comme la

Fonderie Coleman,

Située sur **11 lots de terre** dans l'ilet borné par les rues **Magnolia, Clara, Clio** et **Erato**, et formant les encoignures des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato.

Avec toutes les machines, machines à vapeur, installations, outils, modèles et tous les autres ustensiles etc., de ladite fonderie.

AUSSI VENTE DE

2 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., sur la rue Erato entre les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de

8 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., 5 faisant face à la rue Clara, à l'encoignure de la rue Erato, et 3 faisant face à la rue Willow, encoignure de la rue Erato, le tout dans l'ilet borné par les rues ci-dessus et la rue Clio.

Theodore M. Eagle

—vs—

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix-neuf lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 65, borné par l'avenue St. Charles, les rues Pine, Lowerline et Carrollton ; lesdits lots sont contigus comme suit, à savoir :—Les lots de un à quatre inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Carrollton sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un forme l'encoignure des rues Carrollton et Pine. Les lots cinq à quinze inclusivement ont chacun trente pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et les lots de seize à dix-neuf inclusivement ont chacun trente pieds dix pouces et demi de face à l'avenue St-Charles, trente pieds de largeur dans le fond sur la profondeur suivante le lot 16, cent trente deux pieds dix pouces de face à la rue Pine sur cent trente-six pieds sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17, cent trente-six pieds sur la ligne du lot No 16 et cent trente-neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18, cent trente-neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 17, et cent quarante deux pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 19 ; et le lot No 19, cent quarante-deux pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 18, et cent quarante-cinq pieds six pouces sur l'autre coté vers la rue Lowerline.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil pour la paroisse d'Orléans

John T. Whitaker, avocat pour le plaignant

5 mai—5 6 12 19 26—juin 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District,

Connue comme No 803 rue Jackson, coin de la rue Annonciation.

E. F. Denechaud vs Joseph S. Royo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 59,170.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 juin 1899 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson Josephine, Laurel et Annonciation ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Jackson et Annonciation et mesurant vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de cent vingt-sept pieds six pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Du mont & Dufour & Wm. A. Collins, avocats pour le plaignant.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Deux Lots de terre de Valeur dans le Troisième District.

Gabriel Sintes vs Frank Roig.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 59,068 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec les améliorations là-dessus, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les Champs Elysées, les rues Français, Josephine ou Prieur et Solidelle ou Roman, désignés par les numéros Six et Dix, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer sous la date du 11 avril 1871 ; Lesdits lots mesurant comme suit : lot No Six a trente deux pieds de face aux Champs Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur ; et le lot No Dix mesura trente quatre pieds huit pouces de face à la rue Joséphine ou Prieur sur cent vingt pieds deux pouces et une ligne de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Thio Cotono, avocat pour le plaignant.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Quatrième District.

George W. Taylor vs Almada & Brother.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,925—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jessie A. Taylor, défenderesse (in rule) et en faveur de Almada et Brother, comme dommages pour honoraires d'avocat, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Sixième, Camp et Septième. Lesdits lots sont désignés par les Nos 15 et 16 et mesurant chacun vingt huit pieds de face à la rue Camp sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

Le lot No 16 acquis d'Ernesto Regio d'après acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire le 20 juin 1892, C. O. B. 146, fo 161. Le lot No 15 acquis 1|2, par jugement dans la succession de W. W. Taylor, No 21,779 Cour Civile de District, le 27 juillet 1887 C. O. B. 127 fo 597, 2|6 de W. A. et Wm R. Taylor, d'après acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire le 4 novembre 1892 C. O. B. 143 fo 493 1|6 de Geo. W. Taylor, d'après acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 27 juin 1890, C. O. B. 138 fo 21.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats.

12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion d'acquérir une grande et magnifique

RESIDENCE

Sur l'avenue St-Charles, entre les rues Pine et Lowerline,

(La rue à l'arrière étant la rue Carrollton)

Dans un des plus beaux voisinages, près du

PARC AUDUBON.

Les terrains mesurant 121 pieds de face à l'avenue St-Charles, 120 pieds sur la rue Carrollton et 582 pieds 10 pouces sur la rue Pine (plus ou moins).

—DANS L'AFFAIRE DE—

James Jackson vs Lewis Metesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 59,069.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix-neuf lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 65, borné par l'avenue St. Charles, les rues Pine, Lowerline et Carrollton ; lesdits lots sont contigus comme suit, à savoir :—Les lots de un à quatre inclusivement mesurent chacun trente pieds de face à la rue Carrollton sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un forme l'encoignure des rues Carrollton et Pine. Les lots cinq à quinze inclusivement ont chacun trente pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et les lots de seize à dix-neuf inclusivement ont chacun trente pieds dix pouces et demi de face à l'avenue St-Charles, trente pieds de largeur dans le fond sur la profondeur suivante le lot 16, cent trente deux pieds dix pouces de face à la rue Pine sur cent trente-six pieds sur la ligne du lot No 17. Le lot No 17, cent trente-six pieds sur la ligne du lot No 16 et cent trente-neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 18. Le lot No 18, cent trente-neuf pieds deux pouces sur la ligne du lot No 17, et cent quarante deux pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 19 ; et le lot No 19, cent quarante-deux pieds quatre pouces sur la ligne du lot No 18, et cent quarante-cinq pieds six pouces sur l'autre coté vers la rue Lowerline.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil pour la paroisse d'Orléans

John T. Whitaker, avocat pour le plaignant

5 mai—5 6 12 19 26—juin 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District,

Connue comme No 803 rue Jackson, coin de la rue Annonciation.

E. F. Denechaud vs Joseph S. Royo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 59,170.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 juin 1899 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson Josephine, Laurel et Annonciation ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Jackson et Annonciation et mesurant vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de cent vingt-sept pieds six pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Du mont & Dufour & Wm. A. Collins, avocats pour le plaignant.

5 mai—5 12 19 26—juin 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Premier District,

Germania Savings Bank of New Orleans vs S. J. Hart et Mme H. H. Hart et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,263. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 juin 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain ilet de terre vacant ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No un sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, daté le 25 avril 1849, déposé en l'étude de O. H. Perry, ancien notaire, ledit ilet étant borné par les rues Commune, Clark, Gravier et l'avenue Hazan, et étant maintenant désigné par le No 690 sur le nouveau plan de la ville.

2° Toute cette certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier district de cette ville, bornée par ou comprise dans le canal de drainage de la rue Julie, les rues Génois, Télémachus et Gravier, et mesurant deux cent quatre-vingt deux pieds trois pouces et trois lignes plus ou moins de face à la dite rue Gravier avec une profondeur et façade sur la rue Genois de trois cent cinquante pieds et une profondeur et façade de deux cent quatre vingt seize pieds à la rue Télémachus s'étendant au dit canal de drainage de la rue Julie sur laquelle elle fait face. Deux cent soixante-dix-sept pieds, comprenant la façade sur la rue Gravier de l'ilet ne fait que J. H. Keller, à acquis de la succession de Henry J. Rauvey par un acte passé pardevant M Gernon, un notaire en cette ville le 29 janvier 1866

Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville étant l'ilet No 725 compris dans et borné par les rues Télémachus, Cortez et Gravier et l'avenue Tulane.

Douze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations là-dessus et tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 714 (autrefois No 93) bornés par les rues, Commune, D'Hemecourt, Genois et Télémachus, et numérotés de un à cinq, et de seize à vingt deux inclusivement d'après un plan dressé par Olivier et Martin, voyers, daté le 9 mai 1867 et déposé en l'étude de Maudée Ducatel, ancien notaire, comme plan No 22 du livre de plans No 7, lesdits lots de terre sont contigus et mesurent comme suit :

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Commune et Genois et mesurant trente pieds dix pouces de face à la rue Commune sur cent un pieds dix pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Genois.

Le lot No 2 mesurant trente pieds huit pouces de face à la rue Commune sur cent huit pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de division.

Les lots Nos 3, 4, et 5 mesurent chacun trente pieds huit pouces à la rue Commune sur les profondeurs suivantes : Cent-quatorze pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne séparant le lot No 3 du lot No 4 ; Cent-vingt pieds, huit pouces et six lignes sur lignes de division des lots Nos 4 et 5 et cent vingt-sept pieds sur la division des lots Nos 5 et 6.

Les lots Nos 16 à 20 inclusivement mesurent chacun trente pieds huit pouces de face à la rue d'Hemécourt sur une profondeur de cent-huit pieds en leurs lignes parallèles. Le lot No 20 formant l'encoignure des rues D'Hemecourt et Genois

Et les lots Nos 21 et 22 mesurent chacun trente quatre pieds, six pouces et six lignes de face à la rue Genois sur treize pieds, six pouces et quatre lignes

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Buck Walshe & Buck, avocats pour les plaignants.

12 mai—12 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un demi ilet de terre de valeur dans le Premier District.

Herman Michel